



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Réf. : CR 2020-10

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15

Date de convocation du conseil municipal : 8 octobre 2020

Présents :

Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Sylvain COLLIAT, Rudi RIFFART
Raphaël SPINELLI, Christelle FOREST, Claudette DUBOIS, Emilie
CLERC-ROGUET, Cédric COMMARD, Angélique MORAND, Marie-
Noëlle SAPIN, Pascale GUIGONNAT, Pascale VULLO, Marie-Dominique
RYCKEBOER, Alexandre GROBEL.

Absents excusés : Néant

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Cédric COMMARD

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 OCTOBRE 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. PROSPECTIVE FINANCIERE

Présentation par Monsieur Rudi RIFFART – Voir les documents en annexe.

5. DELIBERATIONS

5.1- Délibération portant sur la réalisation d'un emprunt bancaire pour financer les travaux d'aménagement et d'enfouissement de la route des Curtines.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès d'un établissement bancaire un emprunt pour financer les travaux d'aménagement et d'enfouissement de la route des Curtines. Il est rappelé que la ligne d'emprunt avait été budgétisé pour un montant de 495 000 euros au compte 1641 recette d'investissement du budget 2020.

Deux banques ont été sollicitées et ont remis des offres de financement d'un montant total de 480 000 euros sur 15 ans et 20 ans

Les propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Réf. : CR 2020-10

Durée du prêt 15 ans

Caractéristique du prêt	CAISSE D'ÉPARGNE	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Echéance trimestrielle	8 327.51 euros	8 271.30 euros
Taux fixe	0.53 %	0.44 %
Frais de dossier	480.00 euros	500.00 euros
Coût du crédit	20 130.55 euros	16 778.09 euros

Durée du prêt 20 ans

Caractéristique du prêt	CAISSE D'ÉPARGNE	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Echéance trimestrielle	6 415.99 euros	6 359.07 euros
Taux fixe	0.67 %	0.58 %
Frais de dossier	480.00 euros	500.00 euros
Coût du crédit	33 759.31 euros	29 225.67 euros

Après avoir délibéré, Le conseil municipal décide :

- **D'autoriser** Monsieur le maire à réaliser un emprunt d'un montant de 480 000 euros sur 20 ans auprès du Crédit Agricole des Savoie,
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer tout acte administratif et financier.

5.2- Budget 2020 – Décision Modificative N°3

Annemasse-agglo a dû mettre en accessibilité l'ensemble des arrêts de bus nécessaires à la desserte des transports urbains dont elle a la compétence notamment sur la commune de Juvigny.

Considérant que les arrêts de bus, qui servent également de trottoir et les aménagements des carrefours, relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages (la commune au titre de la voirie et Annemasse-Agglo au titre des transports urbains) la coordination des maîtres d'ouvrage a fait l'objet d'une convention en application du II de



JUVIGNY

l'article 2 de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Compte-tenu que la commune a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de voirie de la route des Curtines et de la route de Paconinges où ces quais se situent, il avait été proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune pour une opération de réalisation de deux arrêts de bus accessibles pour le PMR.

Le surcoût lié à l'aménagement de ces quais avait été estimé à 12 451.40 euros HT. Annemasse-Agglo s'engageait à rembourser la commune la totalité du montant des travaux HT relatifs à ces travaux, déduction faite des éventuelles subventions.

A ce jour, le remboursement a été ajusté pour l'arrêt des Fossats dont le montant de la dépense totale s'élève à 5 248.70 euros HT. Le décompte définitif pour l'arrêt de Paconinges sont à venir.

Il convient d'adresser pour remboursement la facture à Annemasse-Agglo. Au préalable, il est nécessaire de sortir comptablement l'opération du patrimoine de la commune. Pour cela, le montant des abris bus doit être comptabilisé au compte 4581, compte non ouvert à ce jour.

Il est proposé au conseil municipal la modification suivante :

Section d'Investissement /Dépenses

Chapitre	Article	Débit	Crédit
23 - - Immobilisations en cours Dépenses d'investissement	2318 Autres immobilisations corporelles en cours	14 500.00 EUROS	
45 - - Comptabilité distincte rattachée Dépenses d'investissement	4581 - Opération sous mandat - dépenses		14 500.00 euros

Après avoir délibéré,
Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** la Décision Budgétaire Modificative n°3 présentée.

5.3- Délibération portant sur la mise à jour du tableau des emplois

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui indique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
Vu la délibération DEL-2018-36 du 9 octobre 2018 concernant la mise à jour du tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) en date du 23/05/2019 concernant les avancements de grade,

Vu l'arrêté ARR-2020-17 du 17 avril 2020 portant sur le licenciement pour inaptitude physique de Madame Madeleine CHASSARD

Vu la délibération DEL-2020-45 du 8 septembre 2020 portant création d'un poste d'ATSEM à temps non-complet à raison de 15h00 hebdomadaire,



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Réf. : CR 2020-10

Vu l'avis favorable du comité technique en date 24 septembre 2020 concernant la suppression du poste d'ATSEM à temps non-complet à raison de 16h15 hebdomadaire.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de préciser :

- les grades correspondants à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants).

Considérant qu'au regard de l'ensemble des modifications il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la suppression du poste d'ATSEM à temps non-complet à raison de 16h45 hebdomadaire,
- **D'ADOPTER** les modifications et la mise à jour du tableau des emplois suivant :

Cadres d'emploi Emploi permanent	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire	observation
<u>Filière Administrative :</u> Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe – nouveau grade à compter du 01- 07-2019	B	1	1	1 x 35h	Titulaire (à temps partiel à 90%)
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe – Nouveau grade à compter du 01-07-2019	C	1	1	1 X 31h30 Temps non complet	Titulaire
TOTAL		2	2		
TOTAL HEURES POURVUES				66h30	



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020**

Réf. : CR 2020-10

JUVIGNY

Cadres d'emploi Emploi permanent	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire	observation
<u>Filière Technique :</u> Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 x 26h00	Stagiaire à compter du 30 mars 2020
TOTAL					1
TOTAL HEURES POURVUES				26h00	

Cadres d'emploi Emploi permanent	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire	Observation
<u>Filière animation :</u> Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à compter du 01-08-2017	C	1	1	35h00	Titulaire
Adjoint d'animation n°1 : création 14/06/2016	C	1	1	32h00	Titulaire depuis le 26 août 2019
Adjoint d'animation n°2 : création 14/06/2016	C	1	1	32h00	CDD - Pourvu au titre de l'article 3.2 vacance temporaire
TOTAL			3		
TOTAL HEURES POURVUES				99h00	

<u>Filière Médico-Sociale :</u> ATSEM	C	1	1	15h00	Passage de 16h45 à 15h00 hebdomadaire A compter du 1 ^{er} octobre 2020
TOTAL					1
TOTAL HEURES POURVUES				15h00	



JUVIGNY

Réf. : CR 2020-10

5.4- Délibération portant sur le renouvellement de l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé du SYANE

La Commune a souhaité s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses consommations énergétiques. En l'absence de moyens techniques internes à la Commune, une convention avait été signée avec le SYANE qui a mis en place de puis 2015 un service de Conseil en Energie

Ce service mutualisé au niveau du SYANE a permis à la commune de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé au conseil de renouveler l'adhésion au service pour une durée de 4 ans, soit de 2020 à 2024.

Le coût de l'adhésion pour la Commune est établi à 0,8 € par an et par habitant pour la nouvelle période de 4 ans soit 534.40 euros par an.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Juvigny au service de Conseil en Energie du SYANE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Juvigny et le SYANE
- **DESIGNE** Monsieur Alexandre GROBEL comme responsable élu qui sera l'interlocuteur privilégié du SYANE pour le suivi d'exécution de la convention annexée.

5.5- Délibération portant sur convention relative à la réalisation de travaux sur le domaine public communal

Délibération reportée

5.6- Délibération portant sur consultation des Personnes Publiques Associées sur le projet SCOT arrêté.

Annemasse Agglo s'est engagée dans la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) par délibération du 25 février 2015. Celui-ci a été arrêté lors du conseil communautaire du 5 février 2020.

Au titre des Personnes Publiques associées, la commune de Juvigny est invitée à donner son avis.

Après étude du dossier, il apparaît que dans les cartes environnementales du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) aucun corridor n'apparaît sur la commune de JUVIGNY en continuité entre le passage à faune et en direction de la Suisse, alors même que :

- la commune a inscrit un corridor double branche en s'appuyant sur le SRCE,
- que le SCOT de 2007 identifiait un secteur de périmètre de protection sur une coupure assez restreinte pour éviter qu'elle ne soit bloquée définitivement.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité :



JUVIGNY

- **DEMANDE** à Annemasse-Agglomération de réintégrer Le corridor double branche jusqu'à la Suisse dans les deux cartes du DOO : la carte trame environnementale et la carte TVB.

6. URBANISME

Néant

7. EXAMEN DES TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- Les travaux de réfection de la pépète du rond-point au chef-lieu ont été réalisés.
- Les barrières devant l'école ont été alignées.
- Certains riverains de la route des Curtines ont demandé à être reçu par monsieur le Maire. Ils estiment que de trop nombreuses voitures transgressent les règles de circulation au niveau du carrefour route des Curtines/route de la frontière.

Il convient de relativiser la situation prétendue « catastrophique » par certains. En effet, si un nombre restreint d'automobilistes ne respectent pas le code de la route, il est à constater que la circulation a nettement diminué sur la route des Curtines mais aussi dans la commune en générale, ceci étant dû probablement à la hausse du télétravail, à la baisse de l'activité ainsi que à la mise en circulation du léman express (45 000 personnes par jour).

Néanmoins, il est nécessaire d'effectuer de petits travaux pour finaliser le projet : marquage au sol, pose d'un panneau « carrefour modifié », mise en place de sur-plot...

Des comptages routiers seront réalisés en novembre.

8. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT)

La CLECT, réunie en date 5 octobre 2020, a informé les membres des coûts que devraient engendrer le transfert de la compétence de l'enseignement musical.

Pour la commune de Juvigny, le montant total annuel qui sera retranché des Attributions de Compensation représente le montant de la subvention annuelle versée à Lannacroche (2400 euros) ajouté du coût des services supports (environ 639 euros). La commission présentera les coûts finaux réévalués lors de la prochaine réunion.

- Suivi des commissions

Commission scolaire :

Le service enfance-jeunesse a dû adapter son fonctionnement pendant le temps de la cantine pour se plier aux règles sanitaires.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Réf. : CR 2020-10

Plusieurs événements ont été annulés pendant le confinement mais également pendant la période post-confinement, engendrant ainsi de la frustration pour l'équipe d'animation.

Plusieurs propositions de projets pour 2021 ont été soumises à la commission scolaire :

- Un séjour pendant les vacances d'hiver avec les élèves de CM2 et les collégiens,
- Un séjour pendant les vacances d'été avec les collégiens,
- La mise en place d'un centre de loisirs pour les primaires du 7 au 16 juillet avec possibilités d'organiser 2 nuitées.

Dans le cadre des Virades de l'espoir, Cédric COMMARD a relevé le défi de traverser le lac léman. A cette suite, il souhaite organiser une rencontre avec les élèves de l'école pour expliquer et sensibiliser les enfants à la mucoviscidose et éventuellement préparer leurs participations aux prochaines virades.

L'équipe souhaite organiser la journée propreté le 10 avril 2021, mais au vu des éditions précédentes, elle souhaite le faire en autonomie des autres communes et en y associant la commission environnement.

La nouvelle inspectrice de circonscription est venue rencontrer Monsieur le Maire et le directeur de l'école. Le sujet de la baisse des effectifs a été abordé. Pour éviter la fermeture d'une classe l'année prochaine, il est proposé de rapatrier les élèves des petites et moyennes sections de Saint-Cergues. Il conviendra de contacter la commune de Saint-Cergues pour connaître le nombre d'élèves concernés.

Commission environnement

La commission a prévu la mise en place de 3 composteurs sur la commune : au chef-lieu, à Trélavilla et aux Groulines.

Il convient de privilégier les lieux loin des voies de circulation pour éviter les dépôts sauvages à ces endroits.

La commission souhaite offrir des pommiers aux communes de Machilly et de Saint-Cergues.

Des supports vélos seront bientôt installés devant la mairie et la salle communale.

Commission urbanisme

Elle travaille actuellement sur la densification provoquée par les divisions parcellaires.

Un devis sera demandé au CAUE pour établir une étude du potentiel foncier et un accompagnement dans l'élaboration des périmètres d'étude et de la modification du PLU.

Commission Extension des Equipements publics

La commission s'est réunie 2 fois.

Il a été décidé de retenir la solution de l'ascenseur intérieur. Même si l'intégration de cet élément dégrade un peu le projet, l'accessibilité est primordiale. En revanche, la



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Réf. : CR 2020-10

commission souhaiterait connaître le revêtement du toit de ce nouvel élément (avec image si possible).

L'option toit végétalisé au-dessus de l'école est retenue également.

En revanche, la commission ne retient pas l'option bâtiment passif qui devait intégrer le triple vitrage, une isolation supplémentaire, et l'installation d'un puit canadien.

Conseil Municipal des Elèves

Le nouveau CME compte 10 enfants du CE2 au CM2. Inès Alberola a été élue Maire.

Les projets à venir :

Finalisation des boîtes à livres,

Participation à la commémoration du 11 novembre. A cette occasion, la plaque liberté, égalité, fraternité sera accrochée sur la façade de la mairie.

Il conviendra de faire aux enfants du CME une information sur la circulation et pour cela, d'utiliser un radar pédagogique.

Commission Juvigny Info

Elaboration du Juvigny info à paraître en début novembre

9. QUESTIONS DIVERSES

- Les élus suivants sont désignés :
 - Pour le SIDEFAGE : Alexandre GROBEL,
 - Pour le COPIL déchet : Angélique MORAND

- Exploitation de la parcelle route du Sorbier.

Monsieur Chevalley partant bientôt à la retraite, il a laissé la plupart de ces terrains à Monsieur GAUD. Le conseil valide donc la reprise de la parcelle des Sorbier par Monsieur GAUD. Un contrat de bail précaire sera établi pour une année par l'EPF.

Prochain conseil : le 10 novembre 2020 à 19h00

Fin du conseil : 23h00

PJ : Projection financière



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Réf. : CR 2020-10

Le secrétaire,

Cédric COMMARD

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Sylvain COLLIAT

Cédric COMMARD

Raphaël SPINELLI

Emilie CLERC-ROGUET

Angélique MORAND

Christelle FOREST

Marie-Noëlle SAPIN

Pascale VULLO

Claudette DUBOIS

Pascale GUIGONNAT

Alexandre GROBEL

Marie-Dominique
RYCKEBOER